



Urgence et post-accidents – Les outils CASU et RIPA

INERIS

maîtriser le risque |
pour un développement durable |

MISSION DE LA CASU : Cellule d'Appui aux Situations d'Urgence

Création :

Demandes récurrentes depuis 1995 → Création en avril 2003 → entérinée par la circulaire du 15/07/2005

Champs d'actions et d'activation : **risque chimique, situation d'urgence**

*« [...] en cas de danger à caractère technologique, non nucléaire et non biologique, avéré ou imminent, pour l'homme ou l'environnement »
(Circulaire du 15/07/2005)*

Fonctionnement : **24h/24 7j/7**

Aide à la décision : informations et avis techniques pour aider les demandeurs à mieux appréhender la situation

Financement du Ministère en charge de l'Ecologie en France

Fonctionnement de la CASU

Appel : 00 33 3 44 55 69 99

Astreinte

1 représentant de la
Direction Générale (COP)

2 ingénieurs spécialisés

*Avis technique
validé par COP*

**Toute sollicitation est traitée en
première priorité dans l'INERIS**

Equipe technique (2nd
niveau) :
experts de l'INERIS

INERIS

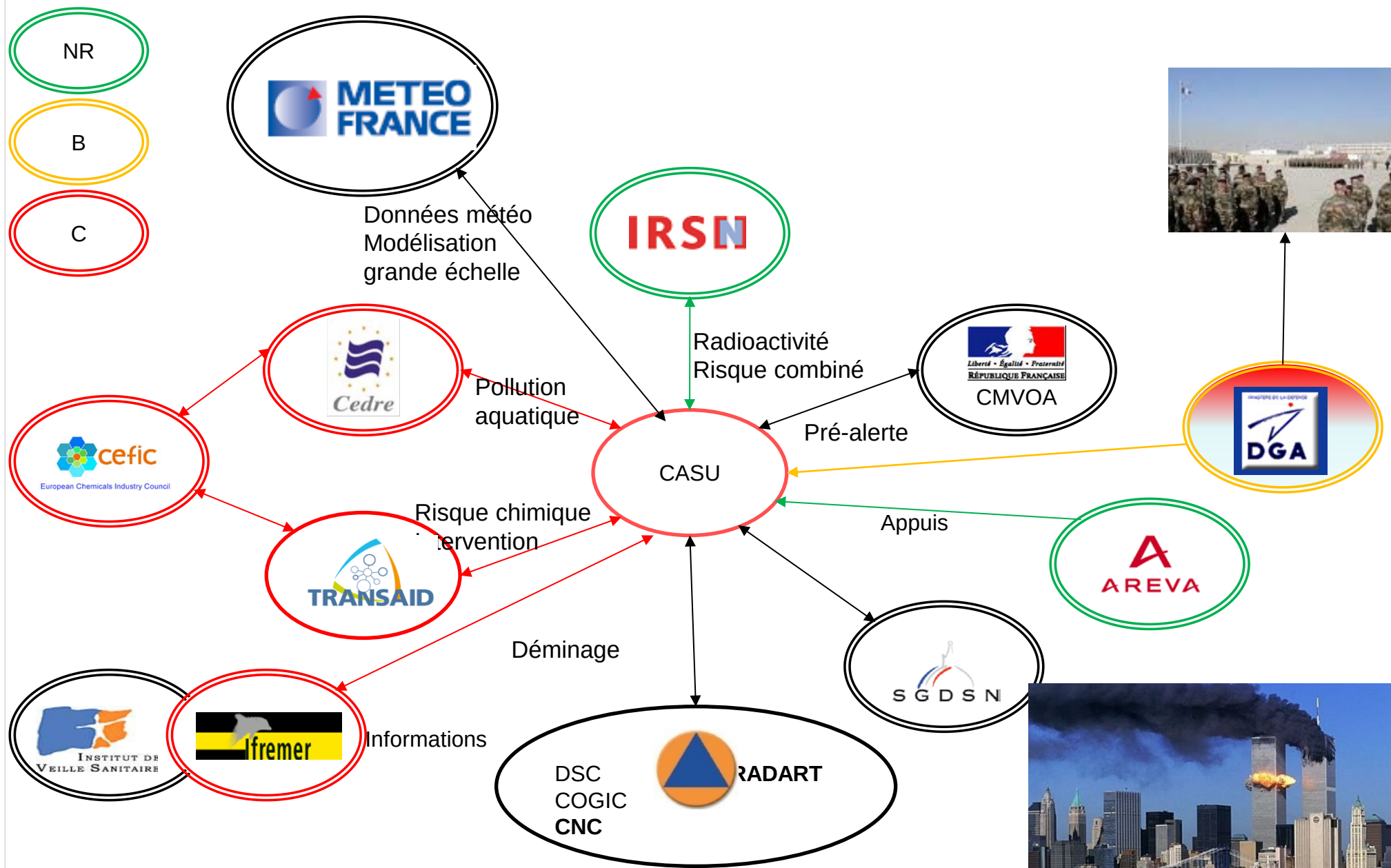
maîtriser le risque |
pour un développement durable

Qui contacte la CASU ?

- Inspection des Installations Classées (DREAL)
- Sécurité civile (COGIC, SDIS)
- Appui protocole TRANSAID
- Défense civile et antiterrorisme (Piratox)
- Défense militaire (DGA-MNRBC)
- Opérateurs privés conventionnés (AREVA)
- Région wallone...

Cir 15 juillet 2005

Réseau d'expertise



**Près de 400 appuis (2003 – 2014)
dont 190 sur les 4 dernières
années**

RIPA : Réseau d'Intervenants en situation Post-Accidentelle

➤ Travaux menés visent à répondre, à ces questions, lors d'une intervention en situation post-accidentelle :

- Quelles substances rechercher ?
- Quoi prélever (choix de la matrice)?
- Où prélever?
- **Qui prélève?**
- Qui analyse (choix du/des laboratoires)?



➤ Points clés d'une intervention en phase d'urgence comme en situation post-accidentelle : **réactivité, qualité de l'intervention**

Circulaire du 20 février 2012

Guide de gestion de l'impact environnemental et sanitaire en situation post-accidentelle

CAS DES ACCIDENTS D'ORIGINE TECHNOLOGIQUE
Méthode générale



→ « pour améliorer la gestion en situation post-accidentelle, un réseau d'intervenants (RIPA) (...) a été créé. »

→ permettre la production de prestations de qualité dans les meilleurs délais

→ couverture du territoire national

→ Le RIPA peut être sollicité par l'exploitant de l'activité à l'origine du sinistre, ou éventuellement par les services de l'Etat

→ « Le RIPA rassemble des laboratoires et des préleveurs qui se sont engagés à respecter une charte élaborée par l'INERIS afin de garantir la qualité des prélèvements et des analyses dans le domaine de la caractérisation des impacts de substances dangereuses dans l'environnement.

INERIS

maîtriser le risque |
pour un développement durable

Mise en place du RIPA

Première réunion : février 2013

Réseau effectif depuis septembre 2013

49 intervenants répartis sur l'ensemble du territoire national issus de 27 organismes différents

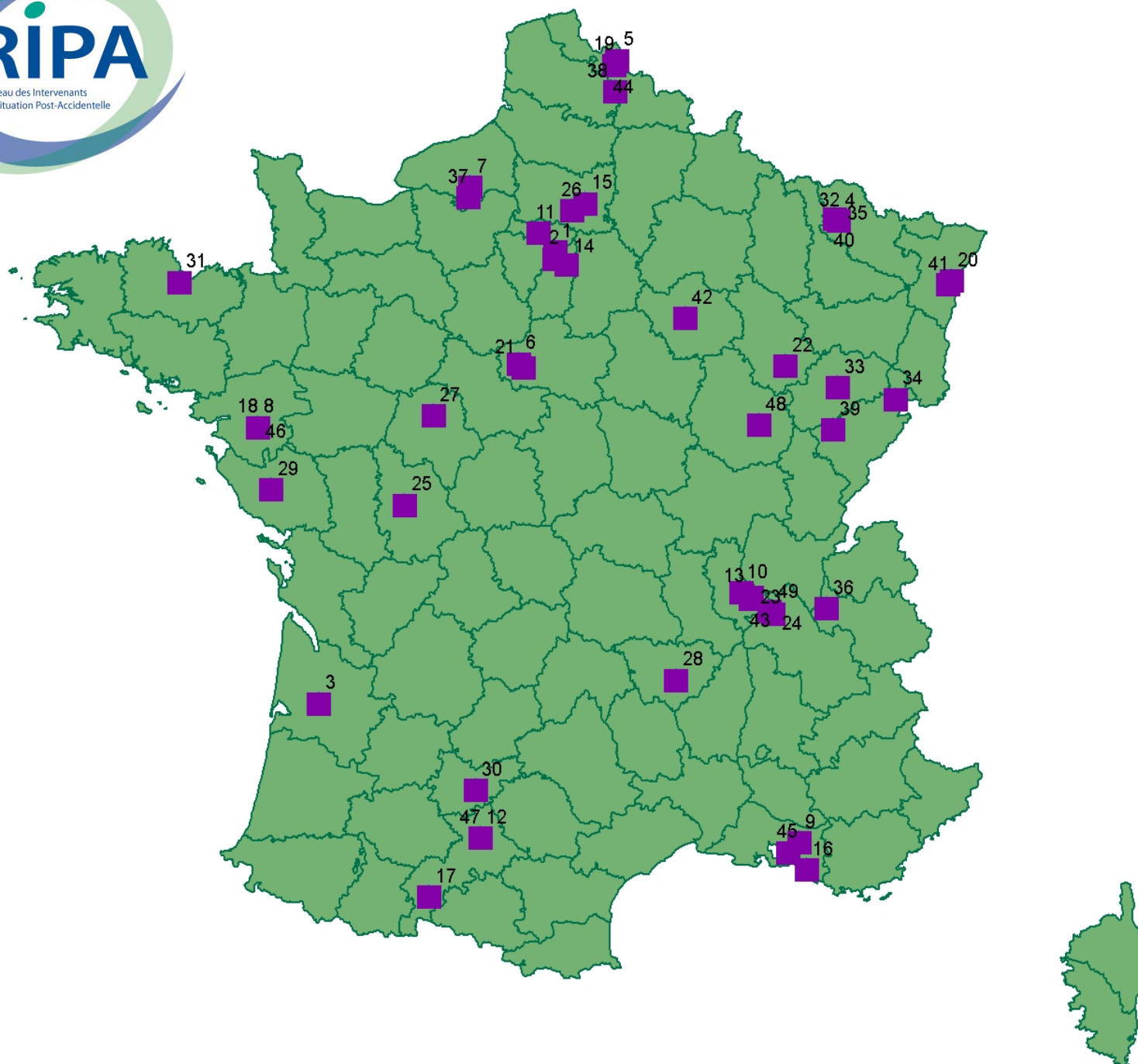
Entre 7 et 16 intervenants RIPA par département



➤ Mobilisation du RIPA :

Liste détaillée et coordonnées des membres :

- mise à disposition des DREAL par la DGPR
- disponible auprès de la CASU de l'INERIS
- Liste des laboratoires appartenant au RIPA sur site de l'INERIS



Etablissements

	Organisme	Code postal	Ville
1	ALCONTROL (laboratoire associé au RIPA mais n'effectue pas de prélèvements)	92110	CLICHY
2	APAVE SA	75015	PARIS
3	BUREAU VERITAS	33610	CANEJAN
4	BUREAU VERITAS	57078	SAINT-JULIEN-LES-METZ
5	BUREAU VERITAS	59658	VILLENEUVE-D'ASCQ
6	BUREAU VERITAS	45380	LA-CHAPELLE-SAINT-MES
7	BUREAU VERITAS	76235	BOIS-GUILLAUME
8	BUREAU VERITAS	44867	SAINT-HERBLAIN
9	BUREAU VERITAS	13591	AIX-EN-PROVENCE
10	BUREAU VERITAS	69570	DARDILLY
11	BUREAU VERITAS	95520	OSNY
12	BUREAU VERITAS	31047	TOULOUSE
13	CABINET-CONSEIL BLONDEL	69603	VILLEURBANNE
14	CONSEIL GENERAL DU VAL DE MARNE	94000	CRETEIL
15	COVAIR	60120	LONGUEIL-SAINTE-MARIE
16	DEKRA SUD EST	13011	MARSEILLE
17	DEKRA SUD OUEST	31037	TOULOUSE
18	DEKRA OUEST	44819	SAINT-HERBLAIN
19	DEKRA NORD	59810	LESQUIN
20	DEKRA EST	67540	OSTWALD
21	DEKRA ILE DE FRANCE	45160	OLIVET
22	DIOXLAB	94410	SAINT-MAURICE
23	EODD'Ingénieurs Conseils	69100	VILLEURBANNE
24	ENMSOL	38090	VILLEFONTAINE
25	IANESCO CHIMIE	86038	POTTERS
26	INERIS - DRC	60550	VERNEUIL-EN-HALATTE
27	LABORATOIRE DE TOUPAINE	37073	TOURS
28	LABORATOIRE DEPARTEMENTAL D'ANALYSES 43	43009	LE-PUY-EN-VELAY
29	LABORATOIRE ENVIRONNEMENT ET ALIMENTATION DE LA VENDEE	85021	LA-ROCHE-SUR-YON
30	LABORATOIRE VETERINAIRE DEPARTEMENTAL 82	82000	MONTALBAN
31	LABOCEA	22440	FLOURRAGAN
32	LEGES	57070	SAINT-JULIEN-LES-METZ
33	LETIM	70000	VAMRE-ET-MONTOILLE
34	MAPE	25460	ETUPES
35	MICROPOLLUANTS TECHNOLOGIE	57070	SAINT-JULIEN-LES-METZ
36	SAVOIE LABO	73374	LE BOURGET-DU-LAC
37	SGS MultiLab Rouen	76800	SAINT-ETIENNE-DU-ROUM
38	SOCORAIR	59187	DECHY
39	SOCOTEC	25000	BESANCON
40	SOCOTEC	57140	VOIRPY
41	SOCOTEC	67118	GBSFOLSHIM
42	SOCOTEC	10000	TROYES
43	SOCOTEC FRANCE	69003	LYON
44	SOCOTEC FRANCE	59814	LESQUIN
45	SOCOTEC France - Agence HSE Viroilles	13745	VITROLLES
46	SOCOTEC HSE NORD-OUEST	44800	SAINT-HERBLAIN
47	SOCOTEC HSE SUD OUEST	31028	TOULOUSE
48	TALW France	21000	DIJON
49	WESSLING Laboratoires (laboratoire associé au RIPA mais n'effectue pas de prélèvements)	38070	SAINT-QUENTIN-FALLAVIE

A propos de l'INERIS



Créé en 1990, l'INERIS Institut National de l'Environnement industriel et des risques est un Établissement Public à caractère Industriel et Commercial placé sous la tutelle du ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie.

Accueil » A propos de l'INERIS » Cellule d'Appui aux Situations d'Urgence » Réseau des Intervenants en situation Post-Accidentelle (RIPA)

Réseau des Intervenants en situation Post-Accidentelle (RIPA)



Le retour d'expérience montre qu'un accident technologique peut avoir un impact différé dans le temps sur l'environnement et la population. Des mesures simples prises à temps peuvent permettre d'anticiper ou de réduire efficacement ces impacts sur le long terme.

Pour une gestion optimale, les prélèvements environnementaux (eau, air, sol, végétaux, bioindicateurs, denrées alimentaires,...) doivent être réalisés si possible dès l'accident afin de déterminer la zone d'impact et de mieux appréhender les mesures de gestion à mettre en place par les autorités. Compte tenu de l'importance de ces informations pour la maîtrise de telles situations, les investigations doivent répondre à des exigences de qualité en termes de contenu technique et à des exigences de délai.

Une circulaire interministérielle a été adressée le 20 février 2012 aux préfets et aux différents services déconcentrés de l'Etat afin d'améliorer la gestion des impacts environnementaux et sanitaires des accidents technologiques hors phase d'urgence. Dans le cadre de cette circulaire, le ministère de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie a souhaité la création d'un réseau d'intervenants en situation post-accidentelle (RIPA) pour améliorer la gestion en situation post-accidentelle. Des événements récents comme ceux survenus début 2013 à l'usine Lubrizol près de Rouen confirment l'importance de cette disposition. L'animation de ce réseau a ainsi été confiée à l'INERIS.

Le guide de gestion de l'impact environnemental et sanitaire en situation post-accidentelle, associé à la circulaire du 20 février 2012, précise :

- « Les prélèvements, notamment environnementaux, peuvent être réalisés par des laboratoires privés ou publics ayant les capacités de prélèvement et d'analyse nécessaires. Toutefois, pour améliorer la gestion en situation post-accidentelle, un



ons 2015

- Elargissements envisagés :
 - Laboratoires accrédités COFRAC ISO 17025 pour l'analyse d'amiante
 - Nouveaux prestataires de services certifiés « sites et sols pollués »
- Mise à jour annuelle des fiches de chaque intervenant RIPA
- Exploitation/REX des interventions impliquant les intervenants RIPA
- Guides méthodologiques : *Stratégie de prélèvements et d'analyses à réaliser suite à une incendie – Méthode d'analyses de marqueurs représentatifs de 5 familles de composés ciblées dans le cadre du post-accident – Emissions de polluants engendrés par l'incendie de 5 produits types – REX sur les POPs dans le cadre de situations post-accidentelles (2006/2011)*
- Réunion annuelle d'échange